

IME
PROJET D'ÉTABLISSEMENT
LA ROSERAIE
2025-2029

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. L'AFEDAM ET SON PROJET ASSOCIATIF
2. L'IME LA ROSERAIE ET SA PRÉSENTATION GÉNÉRALE
 - 2.1 L'HISTOIRE DE L'IME
 - 2.2 LES MISSIONS ET TERRITOIRES D'INTERVENTION
 - 2.3 LA RÉGLEMENTATION ET LES VALEURS QUI GUIDENT L'ACTION
3. LE PARCOURS DE L'ENFANT
4. LE PUBLIC ACCUEILLI
5. LES BESOINS ET PRESTATIONS DE SERVICE ET L'INTERDISCIPLINARITÉ
6. LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE
 - 6.1 LES LOCAUX
 - 6.2 L'ORGANIGRAMME
 - 6.3 LES SERVICES ET PÔLES
 - 6.4 LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS
7. RÉSEAU ET PARTENARIAT
8. LE PACQ
9. LA PROMOTION DE LA BIEN-ÊTRE / LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE
10. LE BILAN DES ACTIONS DU PRÉCÉDENT PROJET
11. LE PLAN D'ACTION DES 5 ANNÉES À VENIR

INTRODUCTION

À la suite du travail approfondi réalisé pour l'élaboration du **Projet d'Établissement 2014-2019** et compte tenu du contexte de la pandémie de COVID-19 — qui a limité la participation des familles, des usagers ainsi que des professionnels contraints de travailler à distance — le **Projet 2020-2025** s'était inscrit dans la continuité de celui de 2014-2019.

Pour sa réactualisation 2026-2030, nous avons souhaité combiner qualité et clarté, en adoptant une présentation plus schématique et accessible. Dans un contexte où la simplification des documents est devenue essentielle pour en faciliter la lecture et la compréhension, notre objectif était de garantir un meilleur accès pour tous. Nous avons également veillé à encourager la participation de chacun et à valoriser le travail d'équipe, là où cela avait été plus difficile auparavant.

Les groupes de travail se sont mobilisés autour de plusieurs axes : la présentation des services proposés, l'analyse des besoins des usagers, les prestations délivrées, ainsi que les processus d'admission et d'accompagnement. Un bilan du précédent projet d'établissement a également été réalisé, mettant en évidence les réussites, les points d'amélioration et les enseignements à tirer pour les années à venir.

À partir du bilan réalisé, enrichi par les résultats de l'évaluation externe de l'IME menée en juin 2024 et de l'enquête de satisfaction des familles lancée en septembre 2025, un groupe de travail composé d'éducateurs, de professionnels paramédicaux, de psychologues, de chefs de service, du pédopsychiatre et de la directrice a élaboré un plan d'actions pour les cinq années à venir. Ce plan a été soumis à un groupe d'usagers de l'IMP et de l'IMPRO afin de recueillir leurs commentaires, avis et suggestions. La version finale a ensuite été présentée et validée en Conseil de la Vie Sociale (CVS) le 20.10.2025. Ce plan d'actions vise à renforcer la qualité de l'accompagnement, à développer de nouvelles prestations adaptées aux besoins évolutifs des usagers et à promouvoir une culture de la bienveillance au sein de l'établissement.

La bienveillance constitue, en effet, un axe transversal du projet, intégrée dans toutes les réflexions et actions envisagées. Elle se traduit par une attention constante portée au respect, à la dignité et au bien-être des personnes accompagnées. Les usagers ont également été associés à la démarche, qui se retrouve dans ce présent projet. Leur parole, leurs attentes et leurs expériences ont enrichi les réflexions et contribuent à construire un **Projet d'Établissement inclusif**, porteur de sens et tourné vers l'avenir.

Ce document constitue ainsi le fruit d'un travail collectif, engagé et responsable, au service de l'amélioration continue de l'accompagnement proposé par l'IME.

En parallèle de cette rédaction, le Pôle Enfance a engagé une réflexion sur l'éventuel passage en dispositif. Ces réflexions viendront enrichir cet actuel projet et s'inscriront en adéquation avec notre mission : prendre en compte les souhaits et les compétences de la personne accueillie pour l'accompagner dans son projet de vie.



1. L'AFAEDAM ET SON PROJET ASSOCIATIF



AFAEDAM

Association Familiale pour l'Aide
aux Enfants et adultes Déficients de
l'Agglomération Messine

L'Association Familiale d'Aide aux Enfants et Adultes Déficients de l'Agglomération Messine a été créée en 1961.

Les orientations s'inscrivent dans le respect des textes réglementaires :

- **Loi du 30 juin 1975**, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. La reconnaissance du droit de chacun à une éducation figurait dans l'article 1.
- **Le décret 89-798 du 27 octobre 1989** et sa circulaire d'application qui définissent le statut, la nature et les missions du SESSAD.
- **Loi 2002-02 du 02/01/2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- **Loi du 11/02/2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en affirmant notamment le principe de scolarisation en milieu ordinaire pour tout enfant en situation de handicap ou encore le maintien de l'enfant dans des lieux communs.
- **Loi 2009-879** : HPST (hôpital, patient, santé et territoire).
- **Décret du 02 avril 2009** relatif à la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés et à la coopération entre établissements scolaires et établissements et services médico-sociaux.
- **Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028**
- **Recommandations des bonnes pratiques professionnelles** de l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico sociaux) Novembre 2020.

L'AFAEDAM a pour ambition le plein épanouissement, tout au long de leur parcours de vie, des personnes en situation de handicap intellectuel, ou présentant une altération du comportement adaptatif, qu'elle accompagne. Plus largement, de par son engagement militant direct au plan local, et via son appartenance au réseau national UNAPEI, elle œuvre pour une évolution de la Société permettant d'inclure pleinement les personnes en situation de handicap.

Elle défend le respect de la dignité et met en œuvre une démarche de bientraitance favorisant l'autodétermination et le bien-être de chaque personne accompagnée, le tout dans un environnement inclusif, bienveillant et sécurisé.

Son action s'inscrit autour des 3 valeurs fortes suivantes :



1. ENGAGEMENT

l'AFAEDAM défend ses missions, elle est force d'initiatives et s'investit pleinement au service de la cause qu'elle porte.



2. SOLIDARITÉ

l'AFAEDAM défend/favorise la reconnaissance de chacun afin de lui permettre de se réaliser, avec le souci de respect mutuel et d'intégrité des personnes.



3. BIENVEILLANCE

l'AFAEDAM veut donner au plus grand nombre la possibilité de s'exprimer, de porter des idées, d'avancer dans le respect du dialogue et des rôles de chacun.

DÉVELOPPER NOTRE OFFRE

pour s'adapter à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et de leur famille

- Adapter de manière régulière nos propres structures à l'évolution du public
- Développer notre offre afin de proposer des solutions adaptées à l'autisme, aux personnes handicapées vieillissantes, au logement inclusif, au répit des aidants
- Promouvoir la bienveillance et la qualité de l'accompagnement
 - Créer des partenariats pour fluidifier les parcours tout au long de la vie (tous types de partenariats susceptibles de compléter ou de renforcer les modes d'accueil et d'accompagnement et d'améliorer l'accès aux soins, à l'emploi, au logement, à la culture, ou encore aux loisirs et au

ALLER CHERCHER L'ENGAGEMENT (militants, partenaires, familles, bénévoles...)

- Susciter l'adhésion des familles à l'association et renforcer l'engagement de ces dernières, et plus largement de nos sympathisants, vers le bénévolat et le militantisme
- Développer un sentiment d'appartenance à l'Association et aux causes qu'elle défend
- Accroître la visibilité et la notoriété de l'Association
- Consolider les partenariats avec le monde de l'entreprise

Affirmer l'implication de l'AFAEDAM dans la démarche de RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

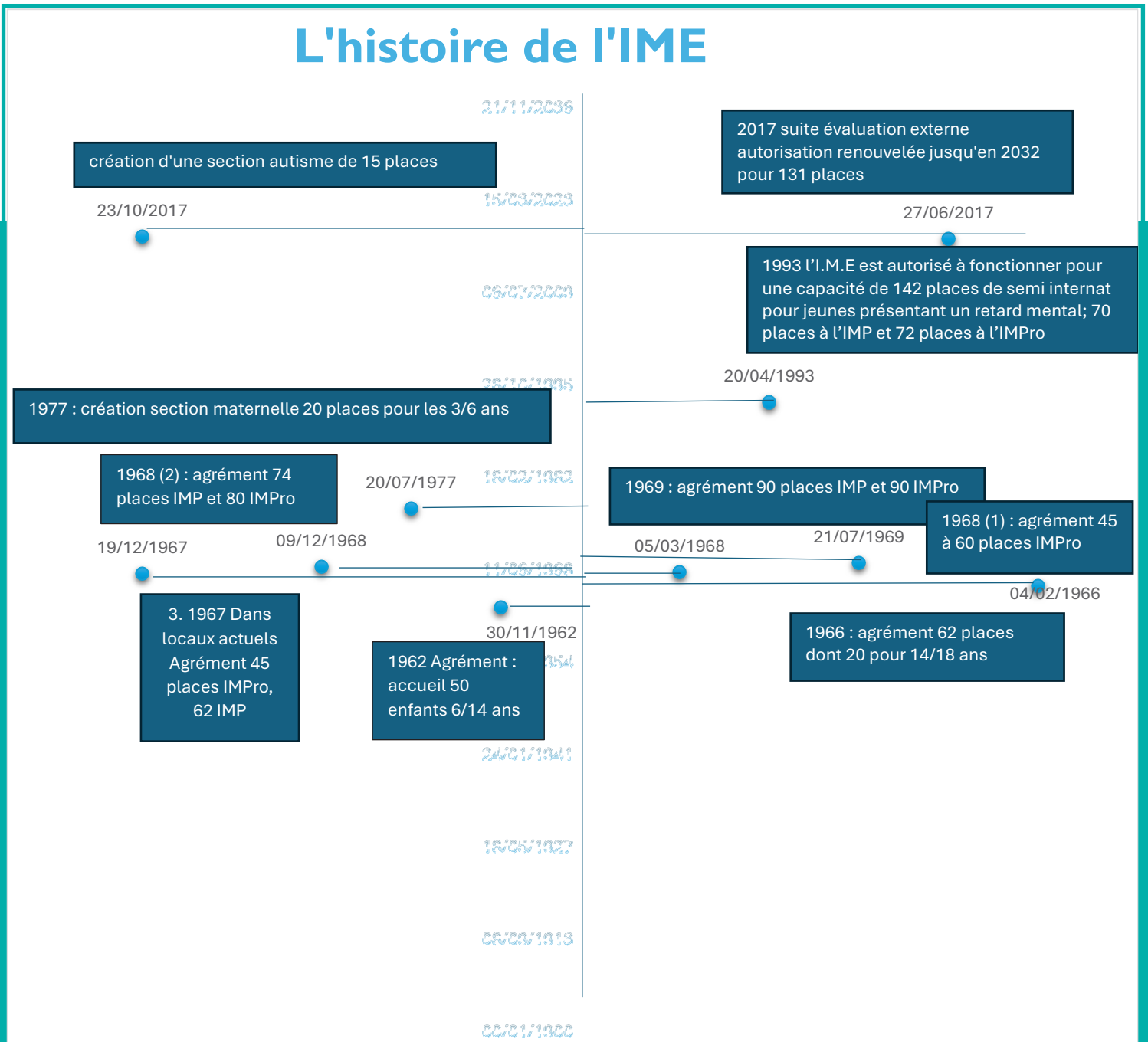
- Développer notre place dans l'Economie Sociale et Solidaire
- Poursuivre la transformation numérique de nos outils
- Promouvoir la qualité de vie au travail, notamment par des valeurs managériales, par un investissement formation soutenu et par la confiance apportée aux professionnels
- Intégrer l'écoresponsabilité dans nos projets

2. L'IME LA ROSERAIE ET SA PRÉSENTATION GÉNÉRALE



2.1 L'HISTOIRE DE L'IME

L'histoire de l'IME



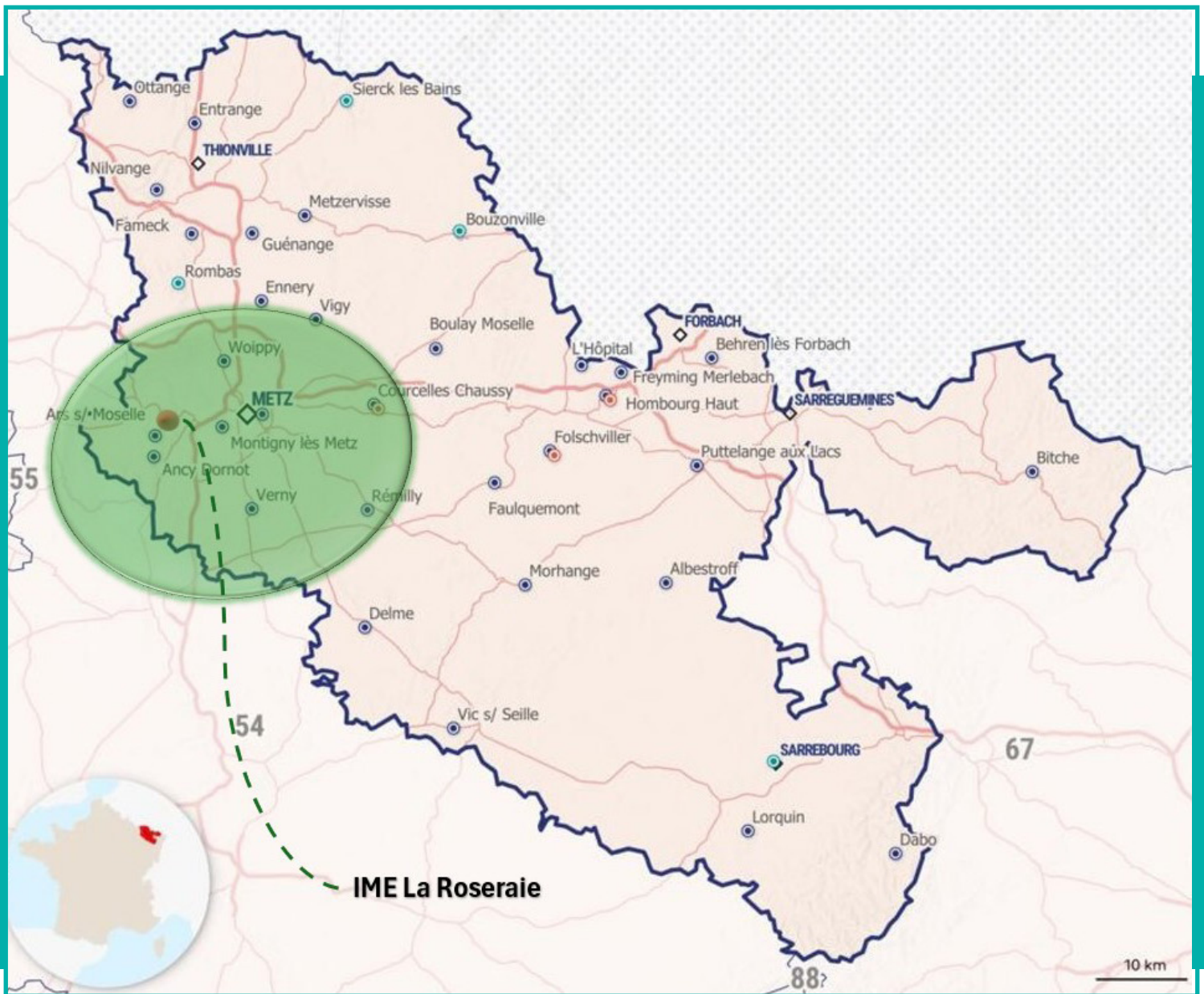
2.2 LES MISSIONS ET TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les Missions

Notre établissement accueille et accompagne des enfants et des adolescents en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle quelle qu'en soit la nature ou le degré, à l'exception des jeunes présentant un polyhandicap. L'IME La Roseraie propose un accompagnement global et individualisé, fondé sur quatre axes complémentaires : l'accompagnement éducatif et pédagogique, l'accompagnement thérapeutique et les soins, le soutien aux familles, l'accompagnement social et l'inclusion.



Le Territoire d'Intervention de l'IME La Roseraie



2.3 LA RÉGLEMENTATION ET LES VALEURS QUI GUIDENT L'ACTION

Dans le cadre de l'Institut Médico-Éducatif, la participation des personnes accueillies — tant des enfants que des parents — est essentielle pour garantir une prise en charge de qualité, respectueuse des besoins individuels et en constante évolution. Le droit à la participation des personnes accueillies dans leur parcours de soins et d'accompagnement est inscrit dans plusieurs textes législatifs et réglementaires qui soulignent l'importance d'une approche collaborative, favorisant l'écoute, l'expression et l'implication des personnes concernées.

C'est principalement la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui a permis un tournant majeur dans la vision de l'accompagnement des personnes. Elle énonce 7 objectifs à respecter, certains sont des droits fondamentaux applicables à tout être humain et d'autres sont plus spécifiques aux personnes accompagnées au sein des établissements et services :

- **Le respect** de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ;
- **Le libre choix** entre les prestations adaptées qui lui sont offertes ;
- **Une prise en charge et un accompagnement adaptés de qualité** favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé (qui doit être systématiquement recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal est nécessaire) ;
- **La confidentialité** des informations le concernant ;
- **L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge**, sauf dispositions législatives contraires ;
- **Une information sur ses droits fondamentaux** et les protections particulières légales et contractuelles dont il bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;
- **La participation directe** ou avec l'aide de son représentant légal **à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil** et d'accompagnement qui le concerne.

Pour rendre concret la sauvegarde des droits et libertés des personnes accompagnées, la loi 2002-2 propose 7 outils à élaborer que l'établissement a mis en œuvre :

- **Le livret d'accueil**
- **Le contrat de séjour**
- **Le règlement de fonctionnement**
- **Le projet d'établissement**
- **La charte des droits et libertés de la personne accueillie**
- **La personne qualifiée** (cf. livret d'accueil)
- **Un Conseil de la Vie Sociale** qui est une instance consultative permettant aux personnes accueillies, à leurs familles et aux professionnels de s'exprimer et participer aux décisions concernant la vie et le fonctionnement de l'établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions sur l'organisation, les activités, les projets et la qualité de l'accompagnement.

En complément de cette instance, une boîte à idées est également mise à disposition des usagers et de leurs représentants légaux dans le salon d'accueil pour leur permettre de faire remonter leurs suggestions, attentes ou préoccupations. Une enquête de satisfaction est aussi transmise aux familles de manière régulière.

3. LE PARCOURS DE L'ENFANT (DE SON ADMISSION JUSQU'À SA SORTIE)

Parcours d'accompagnement d'un enfant/adolescent accueilli à l'IME La Roseraie

Etape 1 Prise de contact / Liste d'attente	Etape 2 Admission	Etape 3 Observation, évaluation des besoins et capacités de l'enfant	Etape 4 Mise en œuvre du projet individuel d'accompagnement (PIA)	Etape 5 Evaluation	Etape 6 : Sortie du jeune de l'établissement
<p>Réception de la notification MDPH par la famille et l'IME.</p> <p>La famille prend contact avec l'IME qui lui envoie un dossier d'inscription.</p> <p>A réception du dossier rempli par la famille, le jeune est inscrit sur une liste d'attente*.</p> <p>*les prérequis à une admission sont : un acquis minimum de la marche, une capacité à être dans une collectivité sans présenter un risque pour soi-même et autrui, et résider dans la zone d'intervention de l'IME. Pour la gestion de la liste d'attente, les critères suivants sont pris en compte pour les personnes admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Compatibilité avec la place disponible, notamment pour les admissions en cours d'année -Nécessité de remplir les dispositifs de classes externalisées -Présence dans un autre établissement de l'AFADAM -Situation critique signalée par la MDPH -Prise de contact déjà effectuée par la famille -Ancienneté de la demande 	<p>Lorsqu'une place est disponible*, sont organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un entretien avec le médecin pédopsychiatre, la psychologue, l'enfant et sa famille. -une visite de l'établissement par le chef de service. <p>Une commission d'admission interne à l'IME se réunit pour définir si le projet est adapté.</p> <p>Si admission possible : entretien avec l'assistante sociale pour renseigner le dossier administratif.</p> <p>Admission du jeune dès que possible à la signature du contrat de séjour.</p>	<p>Premiers contacts avec les professionnels qui assurent l'accompagnement du jeune.</p> <p>Mise en place des bilans et évaluations nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Orthophonique, Psychomotricité, Psychologique, Scolaire, Educatif, Bilan d'accueil <p>Proposition d'un planning d'activités en cohérence avec les besoins de l'enfant :</p> <p>Rééducations, éducatif, scolaire, activités physiques adaptées ...</p>	<p>Quelques mois après l'arrivée de la personne accompagnée, l'équipe pluridisciplinaire se réunit en Réunion de Projet afin d'élaborer des objectifs qui seront proposés par le référent à la famille ou au représentant légal.</p> <p>Le projet est co-construit avec la famille/représentant légal, le référent et, dans l'idéal, la personne accompagnée.</p> <p>Une fois rédigé, il est signé par toutes les parties.</p>	<p>Une fois / an scolaire, le projet est réactualisé.</p> <p>Un bilan des progrès / Synthèse des difficultés / repérage et priorisation des axes d'améliorations font l'objet d'échanges en Réunion de Préparation de Projet avec l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Le projet est co-construit avec la famille/représentant légal, le référent et, dans l'idéal, la personne accompagnée.</p> <p>Une fois rédigé, il est signé par toutes les parties.</p>	<p>La sortie de l'IME n'est effective qu'après une notification par la MDPH. La sortie peut être demandée par la famille, le jeune majeur ou l'établissement.</p> <p>Elle devient automatique à l'âge de 20 ans, sauf si une demande de maintien en Amendement Creton a été réalisée par la famille dans le cadre d'un projet actif de recherche d'établissement pour adulte.</p>

4. LE PUBLIC ACCUEILLI

L'article 1^{er} de l'annexe XXIV au décret n°89-798 du 27 octobre 1989 définit de façon assez large le type d'enfants et d'adolescents susceptibles d'être accueillis en IME. Le texte stipule, dans son 1^{er} alinéa : « Sont en 1^{er} lieu visés les établissements (instituts médico-pédagogiques, instituts médicoprofessionnels) et services prenant en charge les enfants ou adolescents présentant une déficience intellectuelle. Cette 1^{ère} catégorie d'établissements accueille aussi ces enfants et adolescents lorsque leur déficience intellectuelle s'accompagne de troubles, tels que des troubles moteurs, ou de la personnalité, des troubles comitiaux, des troubles moteurs et sensoriels et des troubles graves de la communication de toutes origines, et des maladies chroniques compatibles avec une vie collective »

Les limites d'admissibilité à l'IME sont définies par des considérations d'ordre comportemental :

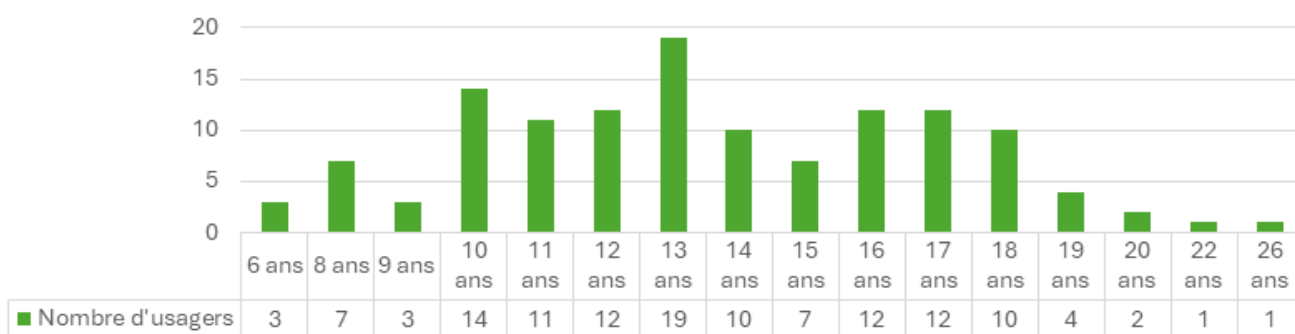
- **Compatibilité de comportement avec la vie en collectivité** : la dangerosité de l'enfant ou de l'adolescent face à lui-même, compte tenu de l'environnement, et aux autres usagers, est un critère de refus d'admission ou d'éviction. La violence, l'agitation extrême ou l'automutilation, sont des comportements qui représentent une gêne non acceptable pour les autres usagers, tant du point de vue du risque physique direct, que du point de vue de l'anxiété générée par ces mêmes comportements. La nécessité d'une surveillance exclusive d'un individu pénalise ses pairs, du fait de présence et de soins auxquels ils ne peuvent prétendre.
- **Autonomie minimum** : pour une admission, l'autonomie minimum est celle de la marche.

L'IME La Roseraie possède un agrément pour accueillir 131 enfants/adolescents âgés de 3 à 20 ans. Actuellement, le plus jeune a 6 ans et le plus âgé a 26 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 11/15 ans.

Le pourcentage de garçons est majoritaire avec 70,2% contre 29,8% de filles. L'IMP accueille 53 enfants/préadolescents et l'IMPro accueille 78 adolescents/jeunes adultes.

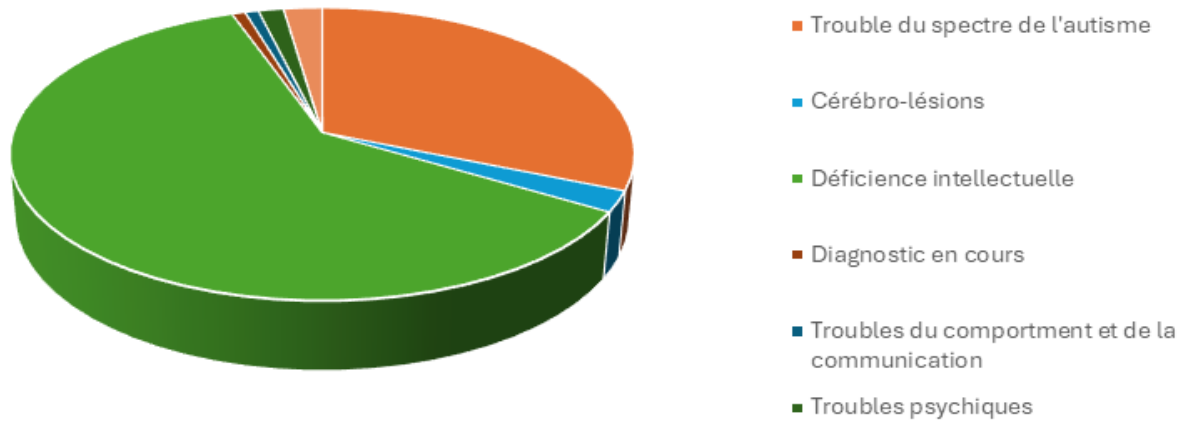
L'amendement « Creton » permet le maintien dans la structure, des jeunes adultes ayant atteint l'âge limite pour lequel leur établissement est autorisé. Ceci dans l'attente d'une place en structure pour adultes. Le nombre de jeunes adultes dépassant les 20 ans à l'IME est de 6% à ce jour. Au vu des effectifs actuels, ce chiffre va tripler d'ici 3 ans.

Répartition par âge des personnes accompagnées



Dans la population accueillie au sein de l'établissement, les handicaps prédominants sont la déficience intellectuelle (80 personnes, soit 61%) et les troubles du spectre de l'autisme (41 personnes, soit 31,3%). Suivent ensuite les cérébro-lésions (3 soit 2,3%), les troubles du langage et des apprentissages (3 soit 2,3%), les troubles psychiques (2 soit 1,5%), les diagnostics en cours (1 soit 0,8%), les troubles du comportement et de la communication (1 soit 0,8%).

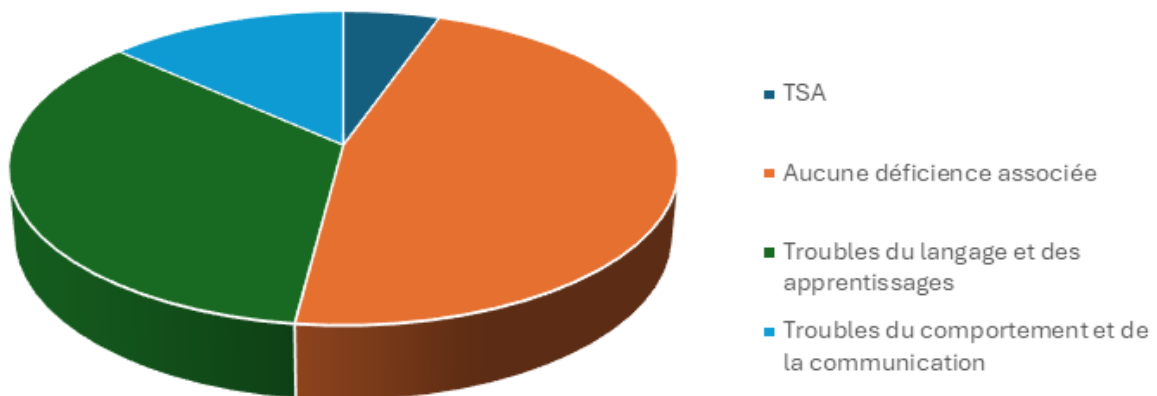
Répartition des handicaps prédominants



Parmi les 61 % d'enfants/adolescents présentant une déficience intellectuelle comme diagnostic principal, nous retrouvons comme diagnostic associé :

- **Un trouble du spectre de l'autisme dans 5 % des cas**
- **Des troubles du langage et des apprentissages dans 32,5% des cas**
- **Des troubles du comportement et de la communication dans 12,5% des cas**

Diagnostic associé pour les usagers présentant une déficience intellectuelle comme diagnostic principal



Parmi les 31,3 % d'enfants/adolescents présentant un TSA comme diagnostic principal, 95% ont une déficience intellectuelle associée.

77 jeunes sont actuellement scolarisés, 60 % à 12h minimum par semaine. 19.5% ont entre 6 et 9h de temps scolaire par semaine. Afin d'adapter au maximum la scolarisation en tenant compte des besoins spécifiques de chaque jeune, des temps scolaires plus courts peuvent être proposés de 30 à 45min/jour (20% des enfants et adolescents).

En 2024, on note que 13% des enfants/adolescents bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance, dont 64,7% sont en situation de placement judiciaire.

Les personnes accueillies bénéficient, que ce soit au sein de la structure ou sous convention financée par l'établissement, de différents accompagnements :

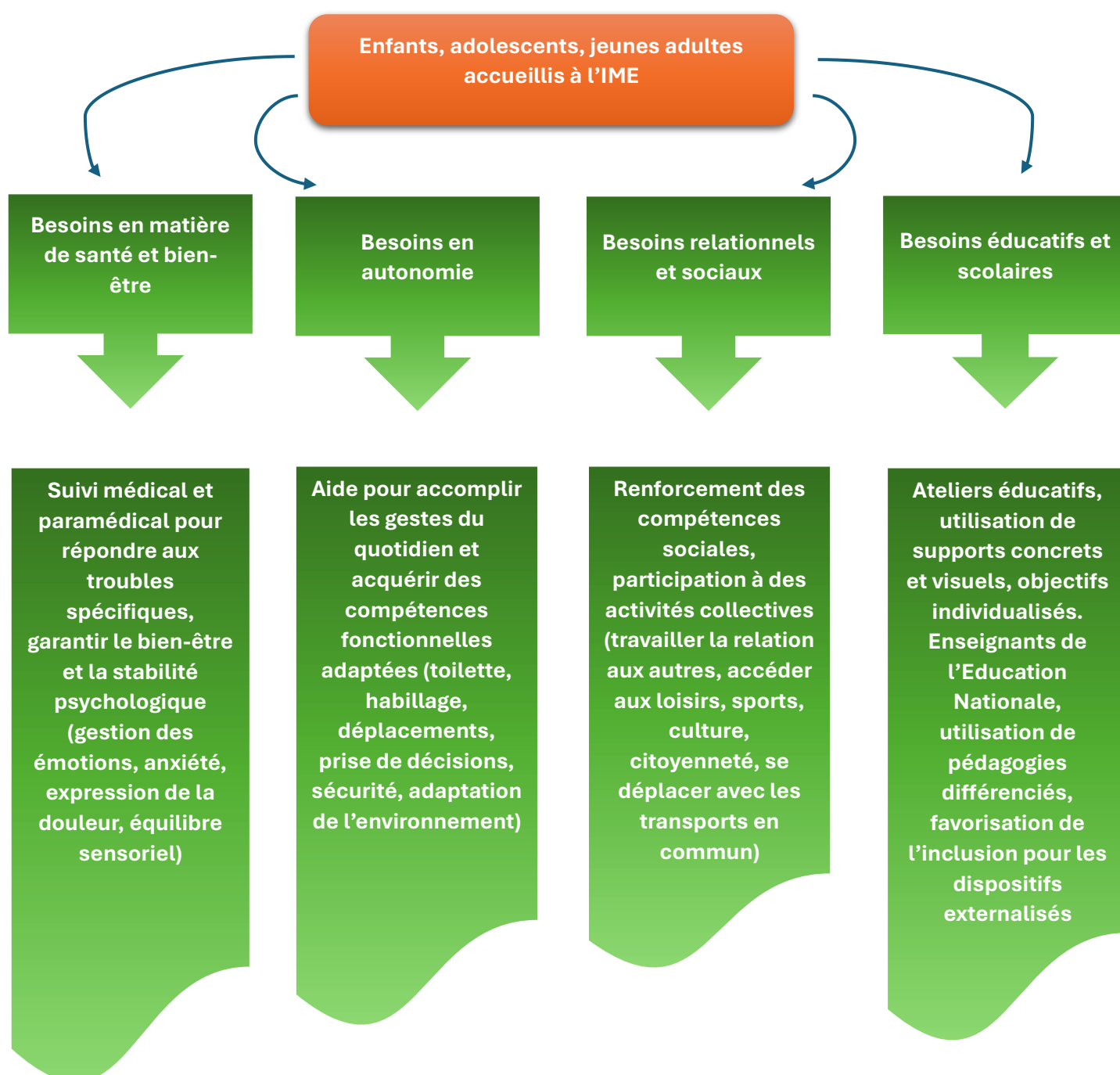
Accompagnements	Nombre d'usager	Pourcentage
<i>Médecin généraliste</i>	131	100%
<i>Psychiatre</i>	21	16%
<i>Psychologues</i>	65	49.6%
<i>Psychomotricienne</i>	47	35.9%
<i>Orthophoniste</i>	29	22%



5. LES BESOINS ET PRESTATIONS DE SERVICE ET L'INTERDISCIPLINARITÉ

Les Besoins

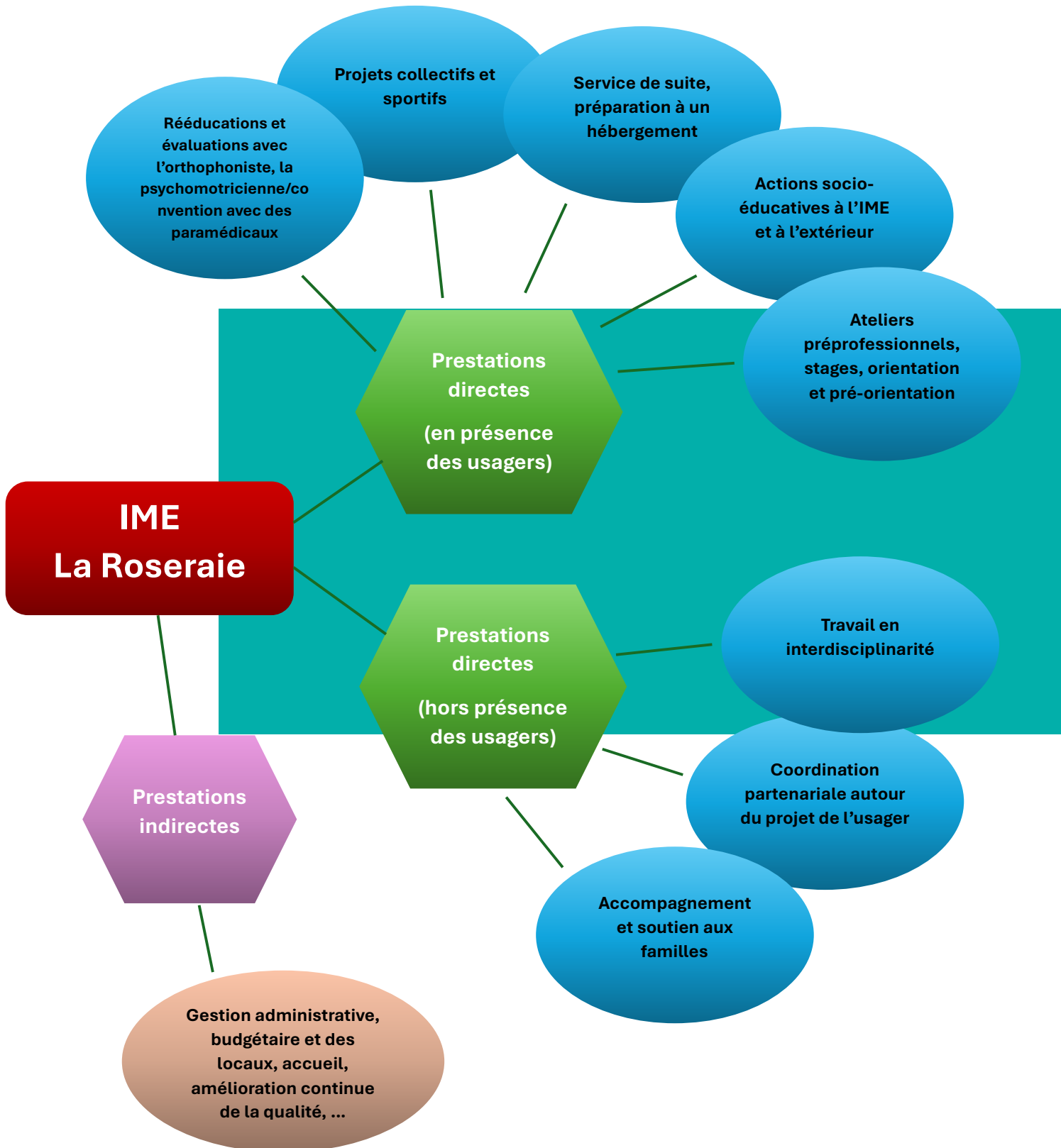
En se référant à la nomenclature Serafin PH, nous pouvons identifier plusieurs besoins que l'utilisateur lui-même et/ou ses représentants légaux peuvent nous exprimer et sur lesquels l'équipe va se concentrer pour apporter son expertise et proposer les prestations et actions y répondant. Il est entendu que les enfants accompagnés n'ont pas tous les mêmes besoins et ceux-ci varient aussi pendant toute la durée de l'accompagnement.



¹ Les nomenclatures SERAFIN PH sont un moyen permettant d'articuler au mieux les besoins des personnes et les prestations qui leur sont délivrées. Le programme Serafin a été lancé en 2015 par la secrétaire d'Etat Ségolène Neuville.

Les Prestations

Les prestations et les actions proposées par l'IME sont donc étroitement liées aux besoins identifiés. Lors du rendez-vous d'admission, puis à chaque co-construction du PIA (Projet Individualisé d'Accompagnement), les représentants légaux et la personne accompagnée sont invités à exprimer leurs besoins pour l'année à venir, à définir leurs priorités et à échanger avec l'équipe de l'IME sur les prestations et actions envisagées.



L'Interdisciplinarité

Le travail en interdisciplinarité au sein de l'IME La Roseraie est un pilier fondamental du fonctionnement de notre établissement. Il vise à assurer un accompagnement global, cohérent et personnalisé des enfants, adolescents ou jeunes adultes en situation de handicap.

L'interdisciplinarité consiste à faire collaborer plusieurs professionnels de disciplines différentes autour d'un même projet d'accompagnement, en confrontant et en articulant leurs regards, leurs savoirs et leurs pratiques. L'objectif est de répondre à la complexité des besoins de la personne accueillie : éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques, sociaux, voire familiaux.

> Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition d'interventions, mais d'une construction collective d'un projet cohérent et individualisé.

Les modalités de travail en interdisciplinarité

Le travail interdisciplinaire s'organise à plusieurs niveaux :

- **Réunions de Préparation de Projet et de coordination** : moments clés où chaque professionnel partage ses observations et propose des pistes d'action.
- **Élaboration et suivi du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)** : document central, co-construit avec la famille et l'équipe, qui définit les objectifs et les moyens d'accompagnement.
- **Échanges informels du quotidien** : communication continue entre professionnels pour ajuster les pratiques.
- **Outils communs de communication** : cahiers de liaison, dossiers partagés, logiciels internes.
- **Formations croisées** : pour mieux comprendre les approches et les logiques des autres métiers.



Les enjeux et bénéfices

- **Cohérence du parcours** : éviter les interventions contradictoires.
- **Vision globale de la personne** : mieux comprendre ses besoins et ses potentialités.
- **Complémentarité des compétences** : chaque regard enrichit la compréhension du jeune.
- **Continuité éducative et thérapeutique** : notamment entre le temps scolaire, éducatif et familial.
- **Soutien des professionnels** : sentiment d'appartenance, meilleure communication, prévention de l'épuisement.



Conditions de réussite

- Une **culture institutionnelle du travail collectif**, soutenue par la direction.
- Des **temps de réunion réguliers et structurés**.
- Une **communication claire et respectueuse** entre professionnels.
- La **participation active des familles** et du jeune lui-même (autant que possible).
- Une **formation continue** à l'interdisciplinarité et aux pratiques collaboratives.

En résumé

Le travail interdisciplinaire à l'IME La Roseraie est une dynamique collective qui vise à unir les compétences multiples de l'équipe au service du développement global du jeune.

Il repose sur la coopération, l'écoute, la confiance et la co-construction du projet d'accompagnement, afin de garantir une prise en charge humaine, cohérente et adaptée.

6. LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

6.1 LES LOCAUX

Bienvenue à Jussy, au coeur de la Nature !

À seulement 10 km de Metz, notre établissement s'étend sur 4 hectares de verdure, parfait pour apprendre, évoluer et s'épanouir.

Premier né de l'AFAEDAM en 1967, rénové en 2009-2010, modernisé en 2019.

Un cadre agréable, bien entretenu, avec un plateau technique complet pour répondre à tous les besoins, à savoir :

Trois bâtiments principaux reliés par des coursives :

- **Bâtiment A** : administration, services médicaux et espaces communs
- **Bâtiment B** : IMPRO (formation et activités éducatives)
- **Bâtiment C** : IMP + unité Autisme



À l'extérieur :

- **Atelier espaces verts**
- **Terrain de foot & jeux** (pétanque, quilles)
- **Deux cours de récréation**
- **Deux parkings** spacieux pour tous

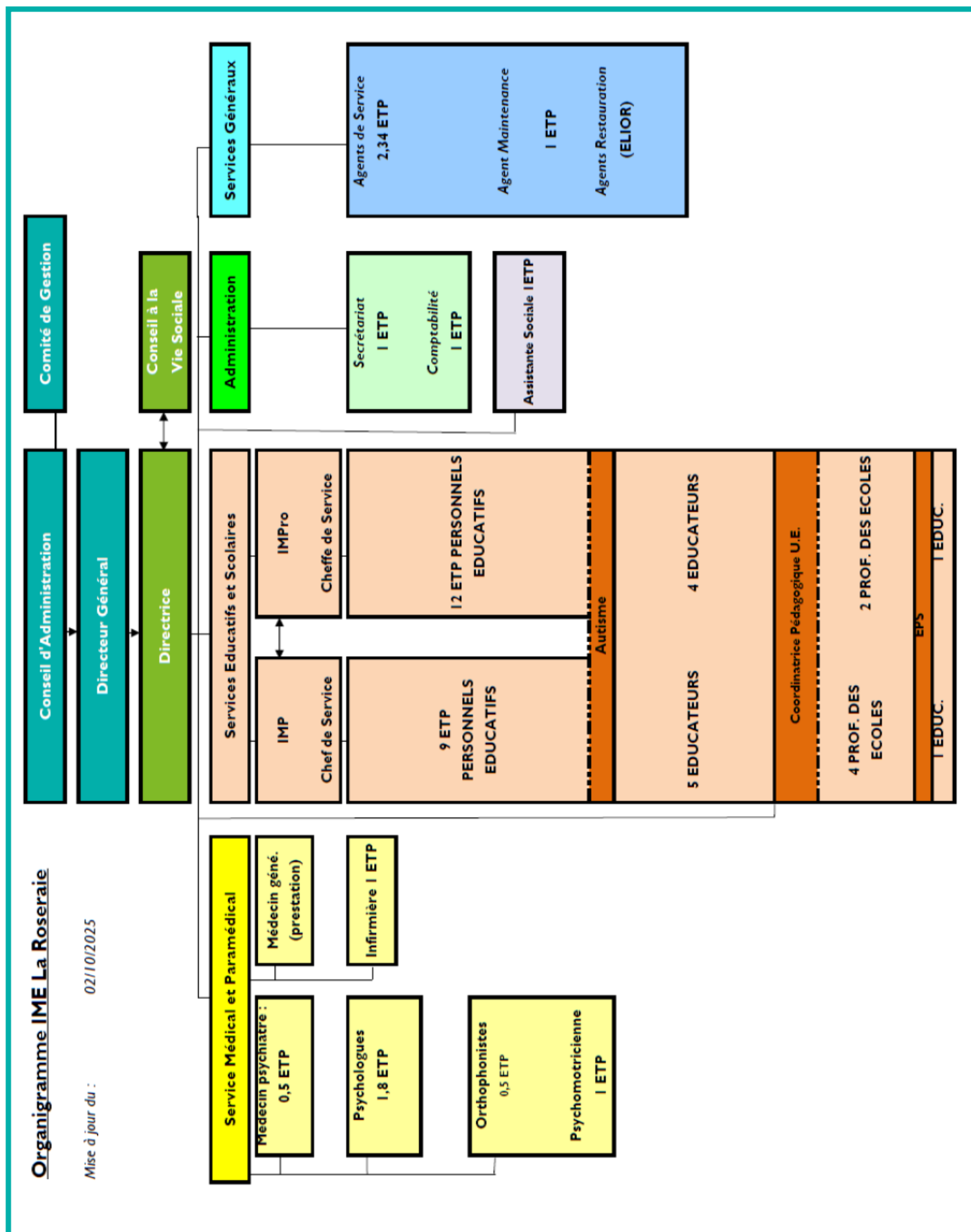
À l'intérieur (près de 4000 m²) :

- **Salles de classe et d'activités**
- **Ateliers professionnels, cuisine pédagogique**
- **Pôle médical complet** : infirmerie, médecins, psychologues, psychomotricité, orthophonie
- **Bureaux** pour tous les services (administratif, scolaire, social...)

Pour bien manger et se retrouver :

- **Cuisine relais**
- **Deux salles de restauration** (130 et 30 couverts)
- **Salle polyvalente** de 350 m² (gymnase)
- **Piscine intérieure** (10m x 4m, profondeur 0,90 m)
- **Salle de réunion, multimédia et pause du personnel.**

6.2 L'ORGANIGRAMME



Présentation de l'équipe de l'IME

L'Institut Médico-Éducatif (IME) est composé de 56 professionnels qualifiés, aux compétences complémentaires, œuvrant ensemble pour répondre aux besoins des enfants et adolescents accompagnés.

DIRECTION

La **Directrice** définit les orientations de l'établissement en cohérence avec la politique de l'Association gestionnaire. Elle veille à la qualité des prestations, à la cohérence des actions avec les missions de l'établissement, et anime les réflexions institutionnelles. Elle dirige également le SESSAD Mosaïc.

ADMINISTRATION

Deux Employées Administratives assurent l'accueil, le secrétariat, la comptabilité et la coordination des transports. Elles prennent en charge l'ensemble des tâches administratives de l'établissement.

ENCADREMENT DES SERVICES

Deux Chefs de Service : l'un pour l'IMP (moins de 14 ans), l'autre pour l'IMPRO (plus de 14 ans). Ils coordonnent les équipes éducatives, assurent le suivi des projets individuels et mobilisent les ressources nécessaires à l'accompagnement.

ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

Une Pédiopsychiatre : suit l'évolution psychique des enfants, conseille les familles et collabore avec les professionnels de santé.

Deux Psychologues : assurent le suivi intellectuel et psycho-affectif des enfants, accompagnent les familles et soutiennent les équipes.

Une Infirmière : assure les soins courants, la prévention, l'administration des traitements et le lien médical avec les familles.

Une Psychomotricienne et une

Orthophoniste : réalisent les bilans et les rééducations sur prescription médicale, et participent aux synthèses.

Une Assistante Sociale : accompagne les familles dans leurs démarches et assure la liaison avec les partenaires extérieurs.

Un Médecin Généraliste Libéral : assure la surveillance médicale générale des enfants.

ÉDUCATIF ET SCOLAIRE

Trente-deux Éducateurs : mettent en œuvre les activités éducatives, sportives et professionnelles, en lien avec les projets individualisés. Les éducateurs référents sont les interlocuteurs privilégiés des familles.

Une Coordinatrice Pédagogique : anime l'unité d'enseignement, coordonne les enseignants et assure le lien avec l'Éducation Nationale.

Six enseignants : dispensent les apprentissages scolaires selon les programmes adaptés aux besoins des enfants.

SERVICES GÉNÉRAUX

Quatre agents des services généraux : assurent l'entretien, la sécurité et la maintenance des locaux.





6.3 LES SERVICES ET PÔLES Institut Médico-Pédagogique (IMP)

L'organisation du service IMP s'articule, depuis 2020, autour de deux Pôles Éducatifs et d'une Classe Délocalisée s'adaptant aux besoins des enfants accueillis sur des espaces repérés et aménagés spécifiquement :

- [Le Pôle Exploration](#)
- [Le Pôle Aventure](#)
- [Une classe délocalisée pour les enfants de 7 à 11 ans](#) (présentée ultérieurement).

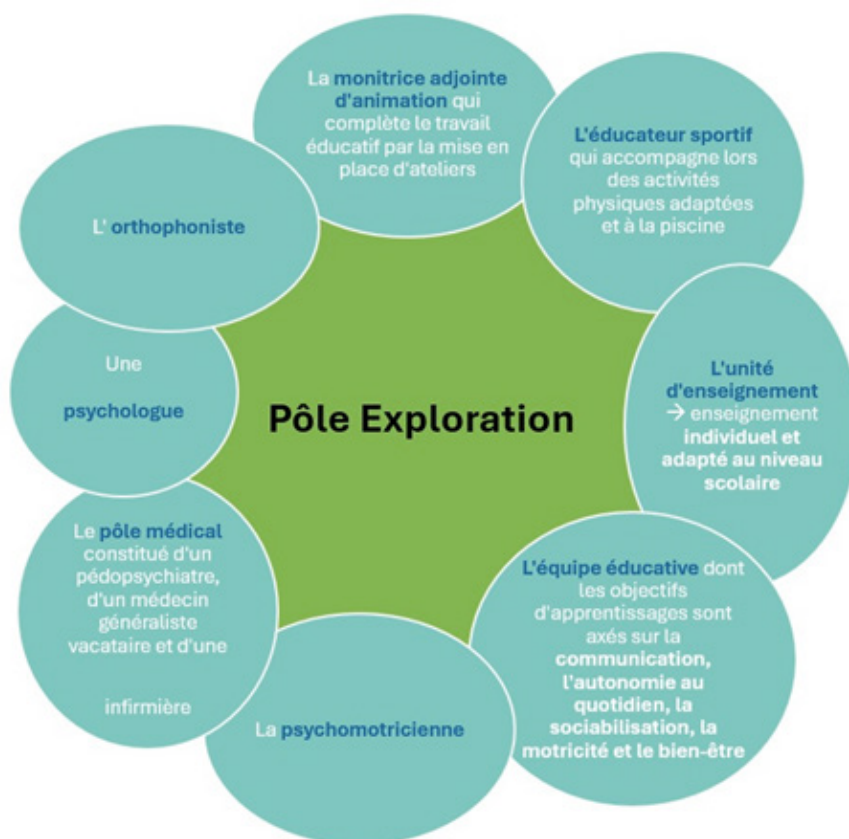
Chaque pôle est constitué de plusieurs groupes éducatifs à géométrie variable afin de prendre en compte le nombre et les spécificités des enfants accueillis chaque année. Les groupes éducatifs sont encadrés par un éducateur référent du PIA, et bénéficient du renfort de 2 monitrices adjointes d'animation.

En parallèle, des bilans thérapeutiques (orthophonique, psychomotricité, psychologique) sont réalisés afin d'évaluer le besoin d'un suivi qui peut être individuel ou en groupe. À partir de 3 ans, les enfants bénéficient de temps de classe variables en fonction de leur évaluation scolaire individuelle. Un temps de sport et un temps de piscine par semaine sont également proposés à chaque enfant par un éducateur sportif.

Des projets ou activités sont également mis en place de manière transversale entre tous les groupes pour répondre à certaines demandes d'utilisateurs ou besoins.

LE PÔLE EXPLORATION

Le Pôle Exploration accueille des enfants âgés de 3 à 14 ans porteurs d'une déficience intellectuelle modérée à sévère, caractérisés par une forte dépendance à l'adulte et des besoins d'accompagnement élevés.



LE PÔLE AVENTURE

Le Pôle Aventure accueille des enfants âgés de 3 à 14 ans porteurs d'une déficience intellectuelle légère à modérée avec une acquisition partielle ou totale des actes de la vie quotidienne.

STRUCTURATION DES ACTIONS ÉDUCATIVES ET DU PROJET INDIVIDUALISÉ

Chaque groupe éducatif s'inscrit autant dans les apprentissages des actes de la vie quotidienne que dans une dynamique de projets adaptés, afin de valoriser le potentiel et l'épanouissement de chaque enfant.

Des projets éducatifs et des activités sont mis en place pour optimiser les acquisitions et favoriser l'autonomie et les apprentissages du quotidien, la communication et la socialisation. Ces activités sont développées en interne mais aussi à l'extérieur avec l'inscription dans divers réseaux partenariaux au niveau culturel, artistique, sportif et de loisirs. Elles sont le vecteur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet Individualisé d'Accompagnement de l'enfant (PIA).

Institut Médico-Professionnel (IMPro)

L'IMPro accueille des adolescents atteints de déficience intellectuelle. Il est régi par l'annexe XXIV au décret n°89-798 du 27 octobre 1989 et la circulaire n°89-17 du 30 octobre 1989.

Les prestations proposées par l'IMPro s'inscrivent dans la continuité des actions mises en place avant l'admission ou dans le service, quel que soit le parcours de la personne. Certaines sont orientées directement de l'IMP, d'autres ont eu un parcours scolaire en milieu « ordinaire ». Notre mission consiste à poursuivre les actions d'enseignement et d'éducation en direction de l'adolescent et d'information en direction de sa famille. L'accompagnement éducatif et scolaire à l'IMPro constitue le passage à la fois symbolique et concret du monde de l'enfance à celui de l'adulte. Pour ce faire, l'équipe pluriprofessionnelle met en place les outils d'observation, d'analyse et d'évaluation nécessaires à la construction du Projet Individualisé d'Accompagnement.

Afin de répondre au plus près des besoins de chaque usager, le service propose trois modèles d'accompagnement :

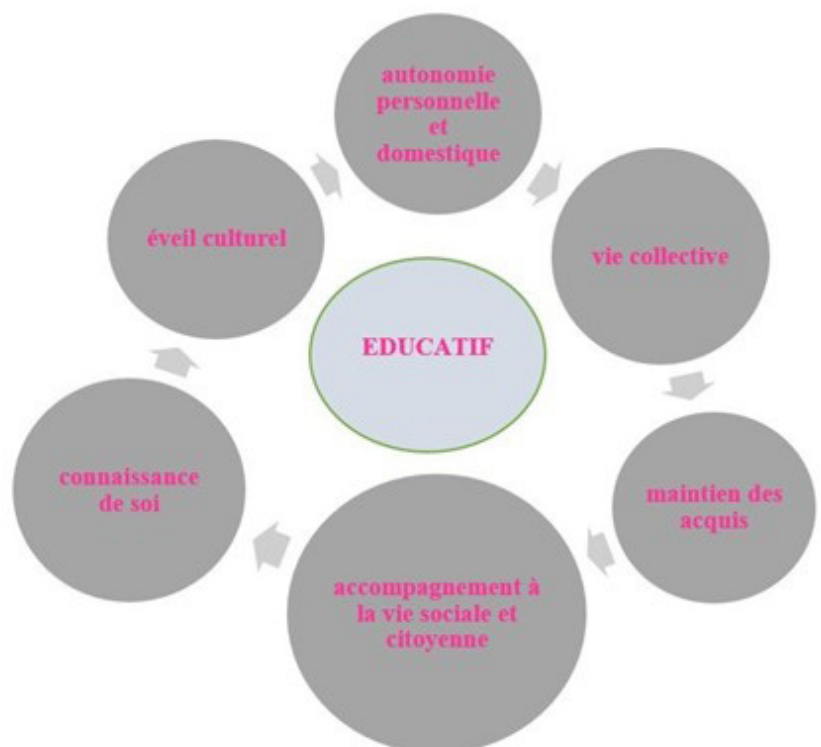
- Le Pôle d'Accès à l'Autonomie
- Le Pôle Vie Sociale et Professionnelle
- La classe délocalisée pour les adolescents de 11 à 15 ans (présentée ultérieurement).

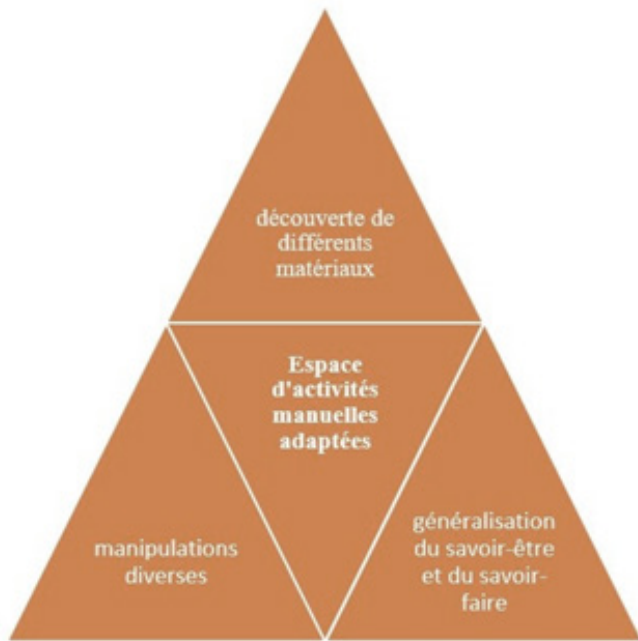
LE PÔLE D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

Ce Pôle accueille des jeunes adolescents dès leur 14 ans et des jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère associée ou non à des troubles divers.

Au sein de ce Pôle, les adolescents et jeunes adultes sont répartis en plusieurs groupes en fonction de leur emploi du temps personnalisé. Pour répondre à leurs besoins ils sont accompagnés au quotidien par une équipe pluriprofessionnelle (ES, ETS, Educateur sportif...) et bénéficient de séances éducatives, d'un espace d'activités manuelles adapté et de temps d'activités sportives adaptées.

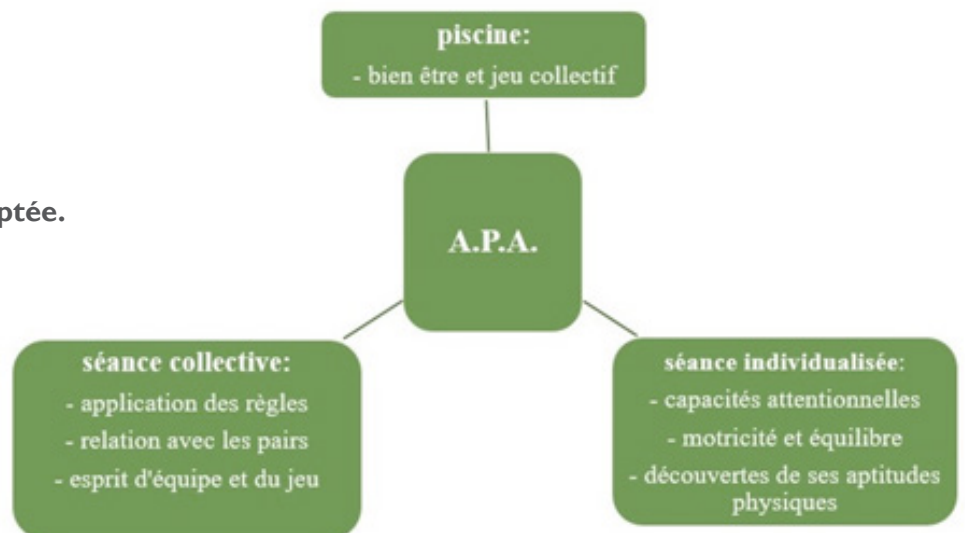
Objectifs des **séances éducatives**.





Objectifs de l'espace d'activités manuelles adaptées.

Objectifs de l'activité physique adaptée.



LE GROUPE AMENDEMENT CRETON (AMC) ET JEUNES ADULTES : « Préparation à la vie d'adulte en établissement pour adulte en situation d'handicap »

Ce groupe est dédié aux jeunes adultes âgés de 18 ans et plus. Les axes travaillés s'inscrivent dans la continuité de ce qui est proposé par les professionnels des groupes éducatifs.

Ce groupe est un lieu de vie et un espace de transition vers leur future vie d'adulte disposant de divers équipements (aspirateur, machine à café, frigo...) favorisant les apprentissages nécessaires à l'acquisition d'une autonomie personnelle et domestique.

Pour ce faire, le projet Pré-FAS consiste en une découverte des structures pour adultes partenaires (FAS, FAM, MAS). Des stages et immersions sont également réalisés jusqu'au terme de l'accompagnement à l'IME. L'ensemble de ces apprentissages permet aux usagers de se projeter dans leur future vie d'adulte.

LE PÔLE VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

> La formation professionnelle :

Trois ateliers encadrés chacun par un éducateur technique spécialisé accueillent les usagers et leur proposent de se familiariser et de se former dans les domaines suivants :

- **Atelier Espaces Verts**
- **Atelier Tri et Sous-Traitance Industrielle** (conditionnement, mise sous pli)
- **Atelier Cuisine et Arts Ménagers** (cuisine, couture, blanchisserie, ménage)

L'accompagnement dans le choix de la formation professionnelle constitue une démarche éducative conduisant l'utilisateur à se forger une identité professionnelle en lien avec l'activité de son choix. L'accompagnement professionnel est fait de manière évolutive, pendant les trois premières années à l'IMPro (14-16 ans). L'utilisateur découvre les ateliers, il y prend contact avec l'outillage, les matières premières, les gestes et les situations professionnelles. A partir de 16 ans, et selon son projet, il peut faire des stages en milieu ordinaire. Après ce temps de découverte, il choisit, avec le concours de sa famille et de l'équipe pluridisciplinaire, le métier qu'il va apprendre pour les trois prochaines années. A partir de l'âge de 18 ans, le jeune adulte a la possibilité d'effectuer des stages en milieu protégé et/ou en milieu ordinaire, selon le niveau de ses intérêts et de ses compétences.

> L'accompagnement aux actes de la vie quotidienne :

Il s'articule autour d'apports et de soutiens éducatifs dispensés par une équipe de professionnels qualifiés.

Cet accompagnement a pour objectif de réussir leur insertion dans la vie de la cité en sachant utiliser tous les dispositifs de droit commun qui leur sont offerts : utilisation des lieux administratifs, accès aux lieux culturels, sportifs, aux transports,...

Les deux axes d'accompagnement développés ci-dessus sont complétés par l'apport de l'Unité d'Enseignement, qui propose des temps de scolarisation pour tous les usagers en âge d'obligation scolaire et pour tous ceux qui souhaitent préparer le **Certificat de Formation Générale**.

Les temps consacrés aux apprentissages scolaires et éducatifs viennent en complémentarité des temps de formation professionnelle. Ils évoluent donc en fonction de l'âge de la personne.



L'UNITÉ AUTISME

Le Pôle Autisme accueille des jeunes qui présentent des Troubles du Spectre Autistique. Il est composé d'une équipe de 9 professionnels et peut accompagner jusqu'à 15 jeunes, âgés de 3 à 20 ans.

L'environnement est sécurisé, structuré et adapté aux besoins sensoriels des personnes accompagnées. Le Pôle comprend plusieurs groupes, constitués en fonction des compatibilités entre les jeunes.

Chaque espace est aménagé selon les principes de la méthode TEACCH (Traitement et éducation des enfants autistes ou souffrant de handicaps de communication apparentés) : zones de travail définies, lumière à intensité variable, couleurs apaisantes, matériel sensoriel (casques anti-bruit, objets sensoriels, couvertures lestées, etc). Le Pôle dispose également d'une salle sensorielle, de ses propres sanitaires (toilettes, salle de bain) et d'un espace de repas autonome.

Nous utilisons également des outils de communication adaptés, notamment la méthode PECS (Picture Exchange Communication System), qui permet aux jeunes de formuler des demandes. Chaque jeune dispose d'un emploi du temps visuel personnalisé, favorisant l'anticipation, la compréhension des activités et la gestion du temps.

Les journées s'articulent autour de temps éducatifs en groupe et de prises en charge individualisées. En effet, certains jeunes peuvent être pris en charge par un membre de l'équipe pluridisciplinaire (psychologue, psychomotricienne, éducateur technique spécialisé, éducateur sportif, enseignante) en fonction de leur Projet Individualisé d'Accompagnement et selon un planning défini.



LES CLASSES DÉLOCALISÉES

o Ecole Paul Verlaine (IMP)

Un groupe de maximum 8 enfants, âgés de 7 à 11 ans, est accompagné par une éducatrice et une enseignante de l'IME à l'école primaire Paul Verlaine située à Moulines les Metz, au même rythme que les enfants de cette école, temps de repas et périscolaire du midi compris. Le mercredi, l'école primaire étant fermée, les enfants rejoignent les locaux de l'IME.

Les enfants ont leur propre salle de classe et sont inclus, à certains moments de la journée, dans d'autres classes (CP, ULIS, CE1) ce qui leur permet de travailler leur intégration dans le milieu ordinaire.

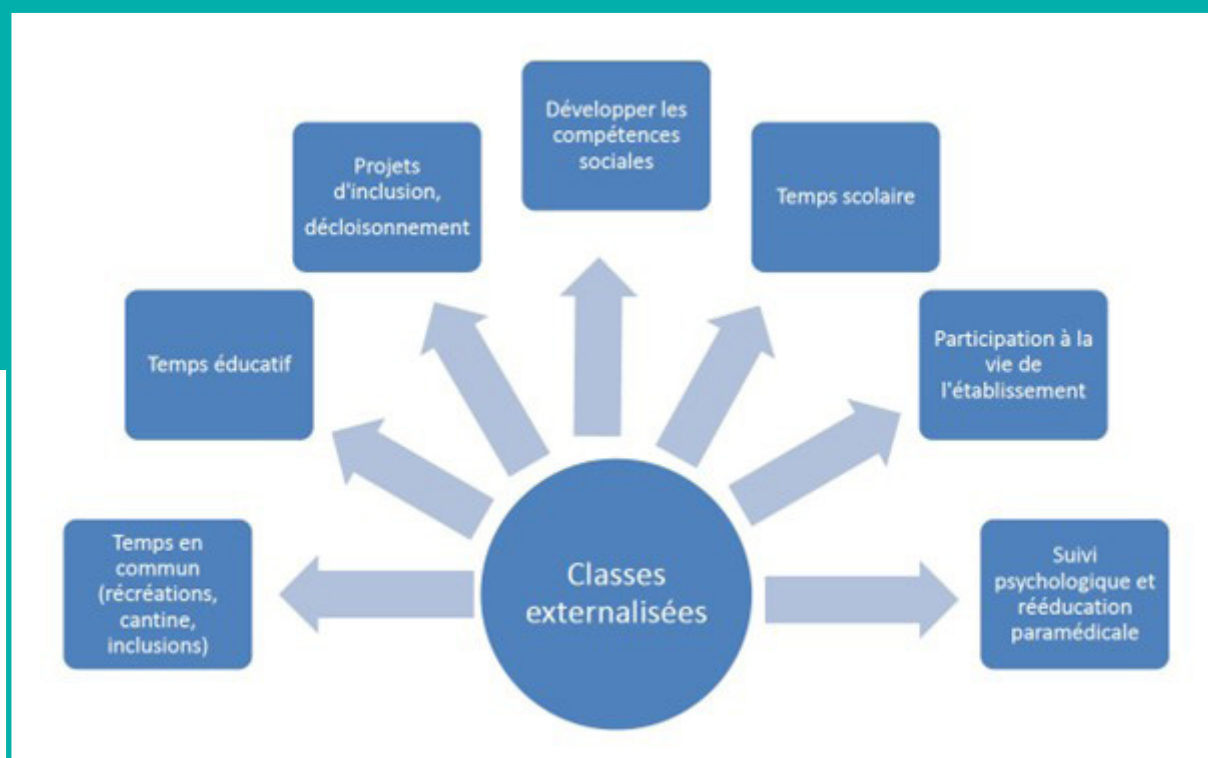
Ils bénéficient de temps scolaires, éducatifs et rééducatifs (en fonction des besoins).

o Collège Louis Armand (IMPro)

Les adolescents accueillis au sein de cette classe (8 au maximum) sont âgés de 11 à 15 ans révolus. Ils bénéficient de temps scolaires dispensés par un professeur des écoles détaché de l'IME ainsi que de cours d'anglais, musique et arts plastiques. Le reste du temps est géré par une éducatrice spécialisée qui propose des activités en lien avec la vie sociale et culturelle.

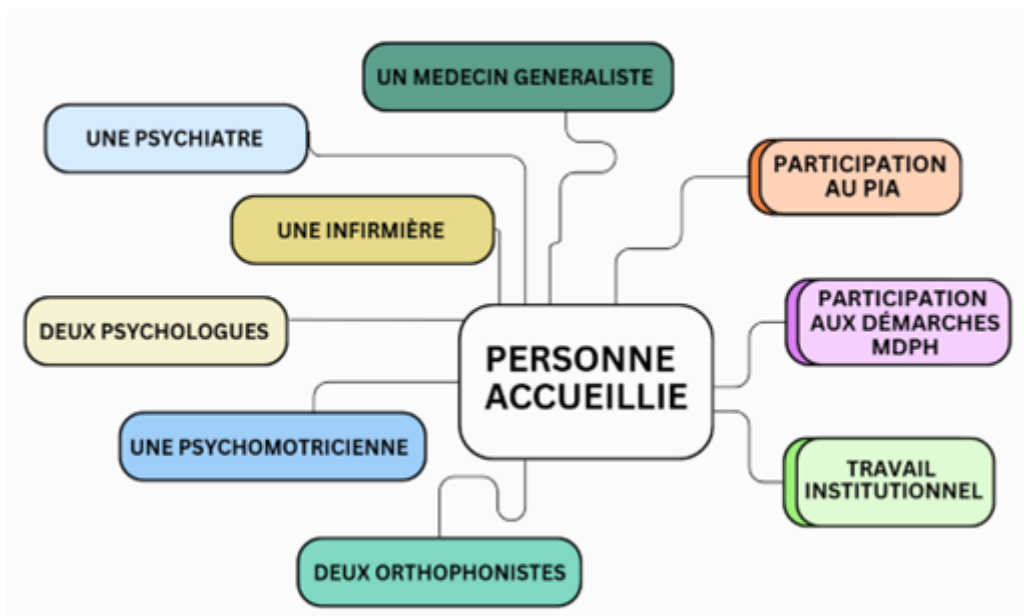
L'objectif de ce dispositif est avant tout l'inclusion sociale des usagers dans un environnement ordinaire, inclusion qui passe par des temps « studieux » seul ou en groupe mais également par le biais d'activités proposées sur les temps périscolaires (comme de l'UNSS par exemple).

Pour les établissements associés, ces partenariats ont pour objectif premier d'apporter aux enfants/adolescents une éducation à la différence, une ouverture, une sensibilisation et une meilleure connaissance du « monde du handicap » qui leur est souvent inconnu. La rencontre et le partage permettent de « casser » certains préjugés et de créer un système d'entre-aide des uns envers les autres.



PÔLE MÉDICAL, PSYCHOLOGIQUE, ET DE RÉÉDUCATION

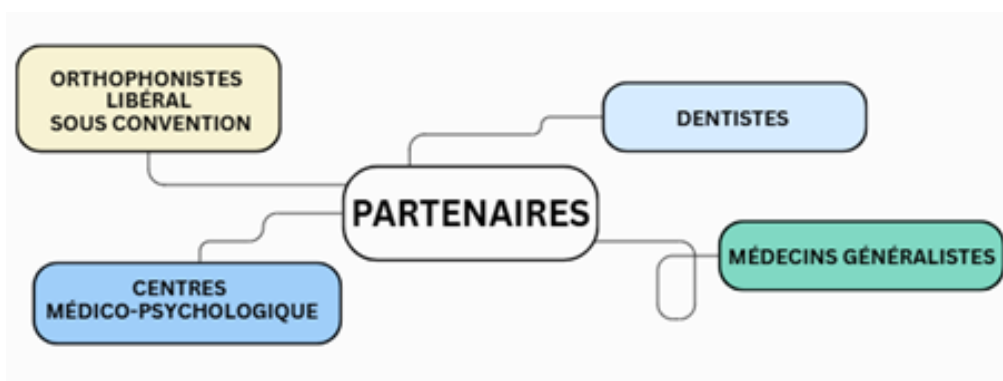
Ce service veille à l'évaluation, l'élaboration et à la mise en œuvre du projet thérapeutique individuel des enfants et adolescents, inclus dans le Projet Individuel d'Accompagnement. Les acteurs du projet thérapeutique travaillent en complémentarité, en respectant l'identité professionnelle de chacun dans le cadre du travail pluridisciplinaire.



Ce service agit dans le cadre du secret médical et du secret professionnel partagés dans l'intérêt de la personne accueillie, en lien avec tous les professionnels de l'IME. Ce secret partagé recouvre les données nécessaires à l'accompagnement des enfants et des adolescents. Il s'inscrit également dans le respect de la vie privée de l'utilisateur.

Les soins spécialisés relevant d'autres disciplines que celles représentées à l'IME nécessitent d'être mis en œuvre et suivis par le médecin traitant et les parents de l'enfant. Mais l'information régulière faite par la famille au service médical et paramédical de l'IME (nouveau traitement, examens, changements de protocole, ...) facilite grandement la cohérence du suivi de l'utilisateur.

La mise en place de partenariats ou de liens avec d'autres structures ou professionnels, notamment de soins, permet d'adapter d'une manière évolutive le Projet Individuel d'Accompagnement.



L'ensemble du service médical, psychologique et de rééducation travaille en collaboration avec différents acteurs, internes ou externes à l'IME, de l'admission au départ de l'utilisateur. Les différents professionnels sont également amenés à réaliser des relais entre les différents partenaires.



6.4 LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

L'accompagnement au sein d'un IME crée un cadre riche en interactions. Il implique, notamment pour les équipes éducatives, d'être constamment présentes auprès d'un groupe d'enfants, tout en tenant compte des particularités et besoins de chacun. Cette proximité permanente génère une charge émotionnelle significative, liée à la gestion de ces besoins, soulevant des interrogations et des réactions qui méritent d'être entendues. Il est donc essentiel d'instaurer des échanges réguliers au sein de l'équipe, quelles que soient les approches et les compétences spécifiques de chacun.

Pour prévenir les risques psychosociaux et promouvoir la Qualité de Vie au Travail (QVT), l'établissement s'engage à articuler l'amélioration des conditions de travail avec la qualité de service rendu aux usagers. Ainsi, elle garantit un soutien constant aux professionnels, favorisant un environnement de travail sain et efficace par ces différentes actions :

- **L'organisation institutionnelle des temps de réunion** est cruciale pour assurer une communication efficace et une coordination optimale au sein des équipes. Ces moments de rassemblement permettent de partager des informations essentielles, d'offrir un espace de réflexion, d'évaluer l'avancement de projets et d'aborder les préoccupations de chacun.

JOUR	OBJET	HEURES	PARTICIPANTS
Lundi, Mardi ou Jeudi	Réunions de service ou de pôle (à minima 1/mois), réunions de situations d'enfants (au besoin)	De 16h à 17h25 les lundis De 16h à 17h les mardis et jeudis	Chefs de service, équipe éducative, équipe paramédicale, médecin
Mardi et jeudi	RPP (Réunions de Préparations de Projet) de l'IMP (mardis) et de l'IMPRO (jeudis)	De 9h à 11h les mardis et 13h30 à 15h30 les jeudis	Chefs de service, équipe pluri qui accompagne l'enfant/adolescent
Mardi	Réunion encadrement	De 13h30 à 16h	Chefs de service / directrice
Vendredi	Réunion de coordination pour parler des situations des personnes accompagnées	De 9h à 12h	Directrice, chefs de service, pédopsychiatre, psychologues, coordinatrice pédagogique, assistante sociale
Vendredi	COFIL PACQ (1 fois/trimestre minimum)	De 9h à 10h	Les mêmes que pour la réunion de coordination + infirmière et secrétaire

- **La mise en place d'un groupe mensuel d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP)** avec un intervenant extérieur pour permettre la prise de parole sur :
 - L'accompagnement auprès d'enfants avec une mutualisation des expériences et une analyse collective face à une difficulté rencontrée.
 - Les interactions entre famille/professionnel/enfant
 - Les relations entre professionnels
 - Des questionnements éthiques
- **Une formation continue**, levier majeur pour développer les compétences individuelles et collectives et in fine améliorer les pratiques.
- **Une expérience d'une journée annuelle appelée « vis mon job »** est proposée afin de faciliter la mobilité interne.
- **Un recueil des événements indésirables** afin de les analyser et d'y apporter des solutions préventives et correctives.
- **Des temps de cohésion d'équipe** (activité extérieure, repas collectifs) : créer des temps de cohésion d'équipe est essentiel pour renforcer les liens et améliorer la collaboration. Ces moments partagés favorisent la confiance et un environnement de travail positif. En participant à des activités communes, nous développons un sentiment d'appartenance propice à réduire les conflits, à améliorer le bien-être et l'investissement collectif.

7. RÉSEAU ET PARTENARIAT

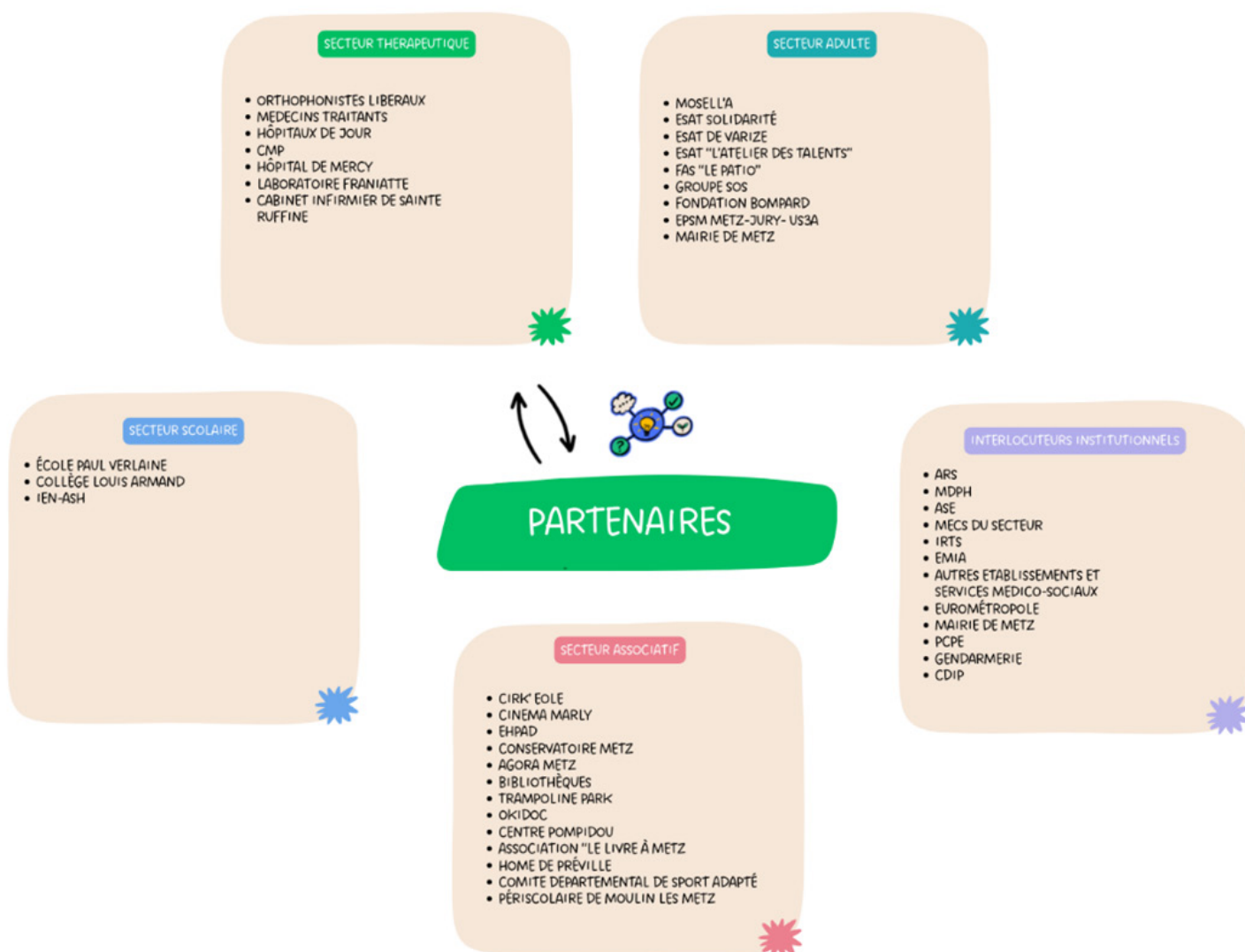
L'IME inscrit son action dans une dynamique de réseau et de partenariats au service des personnes accueillies et de leur famille.

Travailler en réseau c'est coordonner les interventions et coopérer avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes de chaque jeune.

Dans cette continuité, les développements et l'entretien des partenariats s'inscrivent comme une dimension essentielle du projet de l'IME. Ils permettent d'ancrer l'établissement dans une dynamique territoriale fondée sur la coopération, la complémentarité et la mutualisation des ressources humaines et matérielles.

Cette coopération permet de :

- Associer les ressources du territoire pour répondre aux besoins individuels des enfants et adolescents accompagnés,
- Optimiser la qualité et la continuité des parcours,
- Partager les informations et les pratiques professionnelles, dans une logique d'enrichissement mutuel et d'amélioration continue de l'accompagnement,
- Compléter les interventions de l'IME par des actions concertées avec les partenaires, permettant d'offrir une réponse plus globale et adaptée,
- Renforcer la participation et la citoyenneté des jeunes en facilitant leur inclusion dans le tissu local.



8. LE PACQ

La démarche d'amélioration continue de la qualité

Un comité de pilotage, constitué de la Directrice, des Chefs de Service, des Psychologues, Pédopsychiatre, Assistante Sociale, Coordinatrice Pédagogique, Infirmière et Secrétaire, se réunit tous les deux mois pour suivre le **Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ)**.

Le comité s'assure de la mise en œuvre des actions qui sont issues des professionnels, de la boîte à idées, des événements indésirables/plaintes et réclamations, du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), des évaluations internes et externes, du Comité de Direction de l'AFAEDAM et des réglementations ou décrets.

Le comité priorise ces actions et propose la mise en place de groupes de travail pour certaines actions (ex : livret d'accueil des personnes accompagnées en FALC qui fait l'objet d'un groupe de travail associant aussi les personnes accueillies).

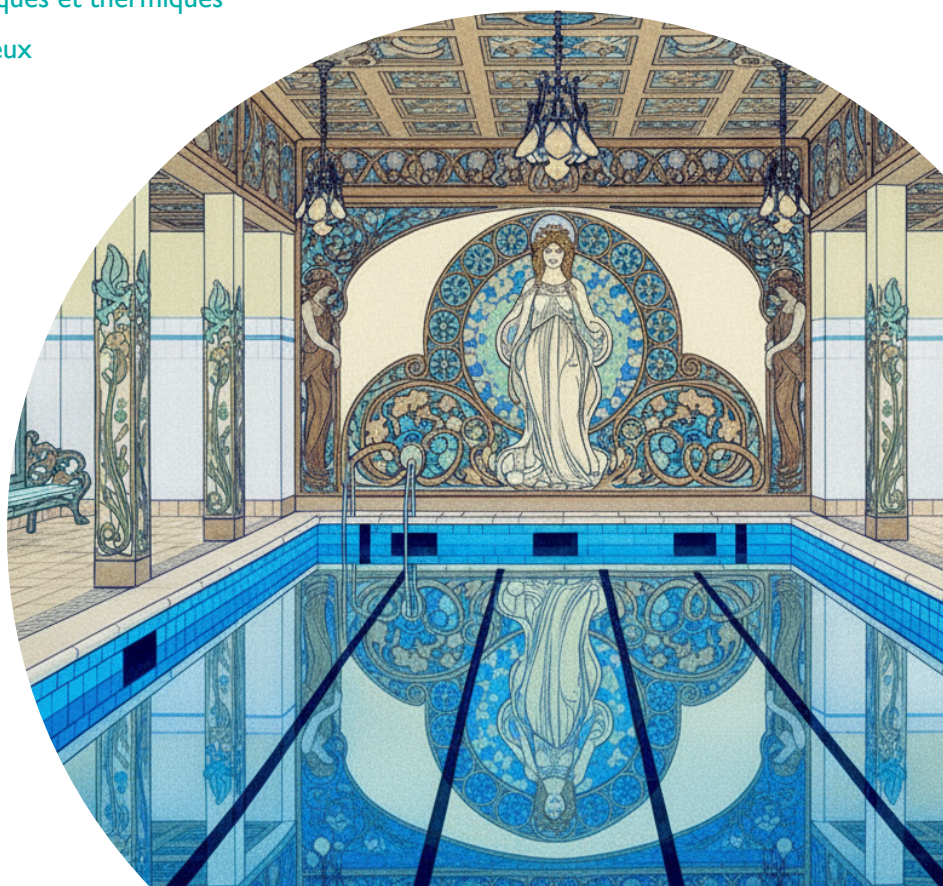
Les événements indésirables, ainsi que les plaintes et réclamations, sont également gérés via OGIRYS (*le dossier informatisé de la personne accompagnée*). Chaque incident fait l'objet d'une déclaration informatique, puis est examiné chaque semaine par l'équipe d'encadrement, les psychologues et le psychiatre, afin d'assurer une réponse rapide et adaptée aux problèmes rencontrés.

Anticiper et savoir réagir face aux éventuels risques est un gage de qualité.

Par conséquent, un plan de continuité de l'activité et gestion de crise est établi, il est nommé **PLAN BLEU**. Celui-ci est réactualisé au minimum une fois par an.

Il prévoit :

- Le fonctionnement du service en « temps normal » et en cas de « mode dégradé »
- Des fiches actions en cas de risques climatiques et thermiques
- Des fiches actions en cas de risques infectieux
- Des fiches actions en cas de risque majeur



9. LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE / LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

La bientraitance c'est quoi ?

C'est lorsque ma personne de soutien, par exemple mon éducateur, est convaincu :

- que je suis un citoyen comme tout le monde,
- que j'ai la même place que tout le monde dans la société.

La Haute Autorité de Santé conseille les professionnels pour bien m'accompagner. On appelle cela **les recommandations de bonnes pratiques professionnelles**.

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La Haute Autorité de Santé dit que les professionnels et moi, nous devons :

- **Travailler ensemble sur mes projets**
Par exemple : mes projets de vie, de soins, d'accompagnement, de soutiens...
Je dois pouvoir dire ce que je préfère.
- **Avoir une relation de confiance**
Je dois pouvoir parler et changer d'avis sans avoir peur d'un jugement.
Je dois pouvoir agir et être soutenu.
- **Ouvrir l'établissement sur l'extérieur**
Pour avancer dans ma vie, je dois pouvoir rencontrer d'autres personnes.
Par exemple des voisins, amis, famille et autres professionnels.
- **Soutenir les professionnels**
Le directeur de l'établissement doit :
• donner du temps aux professionnels pour s'exprimer
• aider les professionnels à nous soutenir

Pour être bien traitant, les professionnels doivent respecter 5 grandes idées. Ne pas être maltraitant ne suffit pas.

01 Le respect :
Les professionnels doivent respecter mon passé et ma dignité.
La dignité cela veut dire respecter ma personne, mes importance et mes compétences.
Les professionnels doivent :
• être polis
• me parler comme ils parlent avec toutes les autres personnes.
• me voir comme un citoyen avant tout.
• prendre en compte mon passé car mes besoins et mes envies seront différents en fonction de mon histoire.

02 La posture :
Les professionnels doivent penser à leur manière d'être avec moi.
Les professionnels doivent réfléchir tout le temps à la manière d'améliorer mon accompagnement.
Par exemple :
• au repas, au coucher ou dans mon projet de vie...
C'est aussi :
• la manière de me parler
• la façon de me regarder
• de respecter mes besoins et de mon rythme de vie

03 L'expression :
Je dois pouvoir :
• dire ce que je veux et ce que je ne veux pas.
• faire des propositions, prendre des initiatives en fonction de mes préférences
• avoir le droit, parfois, de ne pas vouloir m'exprimer

04 Un questionnement :
Les professionnels doivent pouvoir prendre du recul sur leurs manières de travailler.
Prendre du recul veut dire se poser des questions, réfléchir, en fonction de ce que je veux et de mes besoins.
• Tous les professionnels de la structure doivent réfléchir ensemble.
Par exemple les directeurs, les secrétaires, les éducateurs, les maîtres de maison...
Toutes les personnes de soutien.

05 Une adaptation
Les professionnels doivent s'adapter chaque jour en fonction de mes envies, de mes besoins, les professionnels font la meilleure proposition possible.
Je peux accepter, refuser ou faire une autre proposition.
Ce qui est bon pour moi aujourd'hui sera peut être moins bon pour moi dans le futur.

lebe
cete

LA BIENTRAITANCE / LUTTE ET PRÉVENTION DES RISQUES DE MALTRAITANCE

Dans le cadre de sa politique de prévention et de lutte contre la maltraitance, ainsi que de promotion de la bientraitance, l'Association s'engage à apporter une réponse unifiée aux différentes formes de maltraitance susceptibles d'être rencontrées dans le cadre de ses activités professionnelles. Afin de soutenir cette démarche et de faciliter l'identification, l'alerte et le traitement des risques et situations de maltraitance, des professionnels ont collaboré pour mettre en place une procédure commune de gestion et de signalement des faits de maltraitance. Cette procédure constitue un outil de référence pour tous les membres des équipes, leur offrant un cadre de soutien en cas de besoin.

En parallèle, la bientraitance reste un sujet de référence sur lequel se bâtissent tous nos projets et notre quotidien. Nous avons souhaité l'illustrer au travers de cette partie.

Le document de travail ayant servi de support aux échanges en réunions de service et avec un groupe d'utilisateurs IMP et IMPRO. Leurs retours.

+ « Comment le mettons nous en œuvre ? »

« Par l'écoute active, la mise en confiance, le respect de son intimité, respect de ses choix, de ses croyances, de sa culture. En s'adaptant à la compréhension de l'enfant / codes sociaux avec les ados; adapter sa communication, le ton, les mots utilisés. En donnant des outils de communication. En communiquant avec respect, bienveillance, sans humiliation. En valorisant les capacités, en coconstruisant des objectifs. En se remettant en question (sur sa pratique en tant que professionnel), en ayant la bonne distance, en étant ouvert à la critique constructive. En adaptant l'environnement, le matériel, en étant flexibles. »

! "Dans quelles situations ce principe est-il mis en difficultés"

« Configuration des locaux, contraintes institutionnelles et prise en charge dans du collectif.

Communication avec certains enfants non verbaux qui n'ont pas accès, de par leur compréhension, aux outils de communication.

Harmonisation des pratiques à améliorer dans la pose du cadre et des règles de vie en collectivité => réunions à thème pour harmoniser certaines pratiques »

+ : « on nous écoute, on nous comprend, on nous respecte »

! : « j'aimerais être plus écouté sur les choix de mes repas et de mes activités », « participer plus souvent à des groupes comme celui-là »

« Merci à Mandy, Thierry, Edmir, Camille, Noëlla, Bajram, Evan »

10. LE BILAN DES ACTIONS DU PRÉCÉDENT PROJET

<p>Axe 1 : Prévention des risques concernant les usagers</p>	<p>Réaliser des procédures de prévention et de lutte contre la maltraitance</p> <p>Formaliser les risques et vulnérabilités des usagers</p> <p>Poursuivre l'amélioration de la surveillance des usagers</p> <p>ACTIONS PREVUES COURANT 2021</p>	<p>La procédure PR-SIE-US-02 de gestion et de signalement des faits de maltraitance existe. Une fiche d'identification des risques a également été rédigée. Un livret d'accueil en FALC est donné à chaque nouvelle admission et aborde la question de la maltraitance. A chaque rentrée, reprise du document de rappel du Règlement de Fonctionnement sur l'IMPRO</p> <p>Fiches de renseignements et de continuité pédagogique sont réactualisées chaque année et présente dans des classeurs sur chaque service. La partie « nursing/ habitudes de vie » dans le dossier de santé partagé sur Ogirys est également renseignée. Une procédure de gestion des cas de fugue existe. Les Evénements indésirables et les réponses sont consignés sur Ogirys.</p> <p>Plan de surveillance des temps de pause à l'IMPRO. N'existe que sur ce service, en réponse adaptée aux besoins du public adolescent et jeune adulte, les autres services ne fonctionnant pas de la même manière sur les temps de récréation.</p>
<p>AXE 2 : Travail avec les familles</p>	<p>Développer les interventions à domicile pour améliorer la continuité des actions d'accompagnement mises en place et/ou pour soutenir la parentalité</p>	<p>Ont été mises en place entre 2019 et 2020 des visites à domicile à l'année avec un planning de roulement pour les jeunes de l'unité autisme. Après évaluation de cette pratique, se fait aux besoins mais plus de planning établi. Des interventions se sont également mises en place sur les autres services mais pas fixes, au cas par cas.</p>

	<p>Favoriser la participation des familles au projet et à l'accompagnement</p> <p>Réfléchir à l'aide aux aidants et à un dispositif de répit (en fonction du CPOM)</p> <p>ACTIONS PREVUES SUR LA DUREE DU PROJET</p>	<p>Réactualisation de la procédure de co-construction du PIA PR-IME-US29, enquêtes de satisfaction, réadaptation d'un poste à l'IMPRO en 2024 en lien avec le travail avec les familles, soutien projet.</p> <p>CPOM n'a pas été revu. Lien fait avec plateforme de répit. Proposition d'un café des parents en 2024, projet serre (dépendant résultats projet AMI 50 000 solutions)</p>
<p>AXE 3 : Accès aux soins</p>	<p>Poursuivre le développement des partenariats avec les professionnels du secteur santé</p> <p>Mettre en place de nouvelles actions de prévention</p> <p>ACTIONS PREVUES SUR LA DUREE DU PROJET</p>	<p>Partenariat avec un dentiste, avec un laboratoire, un cabinet infirmier, les CMP, le CHS Jury.</p> <p>Formation sur les gestes aux 1ers secours avec les usagers IMPRO, ateliers vie affective sur IMP, groupe prévention des risques des écrans et réseaux sociaux,</p>
<p>AXE 4 : Préparation au secteur adulte</p>	<p>Préparer les usagers de plus de 20 ans à la sortie de l'I.M.E et à la vie adulte (notamment travail avec les foyers)</p> <p>Préparer les usagers à l'accès</p>	<p>Projet pré-FAS entre le GAA et le FAS le Patio, développement de projets communs avec les foyers (journée environnement, projet cirque...) , création de brochures ESAT, FAS, FAM, en FALC pour informer les usagers et leurs familles, développement de partenariats (EPNAK, école deuxième chance...), travail d'orientation avec le milieu ordinaire (CFA, lycées pros, mission locale, cap emploi). Mise en place de stages en milieu ordinaire. Mise en place de stages longs en ESAT, d'alternance. Mise en place des ateliers externalisés en ESAT.</p>

	<p>à un logement inclusif (projet Marly)</p> <p>Préparer les usagers porteurs d'autisme à l'emploi (développement du lien avec le milieu du travail, adaptation d'un atelier)</p> <p>ACTIONS PREVUES SUR LA DUREE DU PROJET</p>	<p>Appartement loué au Clos P. Ricord à Marly et mise en place de stages.</p> <p>Groupes de travail avec les 2 ESAT AFAEDAM, plan d'actions rédigé. Les moniteurs d'ateliers sont venus en immersion ou dans le cadre de vis mon job sur l'unité autisme.</p>
<p>AXE 5 : Renfort du lien avec l'éducation nationale</p>	<p>Consolider le partenariat avec le collège Louis Armand</p> <p>Rechercher des partenariats avec les centres de formation, ULIS pro</p> <p>Etudier le développement de l'UE externalisée</p> <p>ACTIONS PREVUES SUR LA PERIODE 2022/2024</p>	<p>Projets communs avec l'ULIS collège du collège Louis Armand, thèmes chaque année travaillés par l'enseignante et l'éducatrice de la classe collège avec les élèves du collège, spectacle commun, projet Artissimo, co-intervention avec les professeurs. Sensibilisation au handicap au collège. Intégration d'un élève en 2025 à temps plein en 6^e. stages à l'ULIS pro.</p> <p>Travail avec Pyramid Est, SMV, EPNAK, Mission Locale</p> <p>Cet objectif n'a pas été travaillé (évolution du public)</p>
<p>AXE 6 : Actions en faveur de l'environnement et de la qualité de vie au travail</p>	<p>Réduire les émissions papier</p> <p>Mettre en place le dossier</p>	<p>Développement du parc informatique qui a une incidence sur les impressions, ainsi que les boites mails pour chaque professionnel (évite les impressions bannettes), Zeendoc pour les factures, Octime pour les demandes de congés.</p> <p>Mise en place d'Ogirys avec Socianova en</p>

	<p>informatisé de l'utilisateur</p> <p>Développer des actions éducatives de sensibilisation en faveur de l'environnement</p> <p>Pérenniser les manifestations de convivialité</p> <p>Pérenniser les groupes d'analyse de pratiques</p> <p>Favoriser le développement des compétences et la mobilité</p> <p>ACTIONS PREVUES COURANT 2021/2022</p>	<p>2023.</p> <p>Journée de l'environnement, travail sur le tri, gaspillage alimentaire au réfectoire, mise en place de poubelles de tri (stylos, piles, et autres), intervention eurometz métropole, intervention Mairie de Metz.</p> <p>Journées de cohésion, barbecue AFAEDAM, petit déjeuner du nouvel an, journée d'intégration des nouveaux salariés AFAEDAM, vœux de la présidente.</p> <p>Poursuite des GAP, ouverture aux enseignants.</p> <p>Mise en place des semaines « vis mon job », mobilité interne entre établissements AFAEDAM et au sein de l'IME, VAE, formations collectives, pépinière des talents</p>
--	---	---

11. LE PLAN D' ACTIONS DES 5 ANNÉES À VENIR

Projections à 5 ans du projet d'établissement

THEME	ACTIONS	PLANNING PREVISIONNEL
Promouvoir la bientraitance et prévenir les risques de maltraitance	Identifier les risques de maltraitance pour les prévenir, les réviser régulièrement et mettre en place ou maintenir les actions de prévention	2026
	Sensibiliser les usagers au risque de harcèlement et abus de faiblesse	2026
Promouvoir l'inclusion et l'autonomie, l'autodétermination	Préparer plus activement les jeunes, avec l'aide des familles, au passage à l'IMPRO, à l'approche de la majorité et au travail sur l'orientation	2026
	Renforcer la participation des mineurs à l'élaboration/ compréhension de leur PIA / traduire en FALC les objectifs	2026
Développer de nouveaux projets, une nouvelle offre pour répondre aux besoins des usagers	Développer la "souplesse", accueil séquentiel et les inclusions dans les dispositifs scolaires et inversement	de 2026 à 2030
	Travailler sur un éventuel passage en dispositif	de 2026 à 2030
	Proposer un accompagnement adapté, une organisation interne, pour les usagers maintenus à l'IME au titre de l'amendement Creton, travailler des passerelles internes et avec des structures partenaires	2027
Renforcement de la participation des familles et des personnes accueillies	Renforcer la communication entre l'établissement et les familles	2027
	Proposer des sensibilisations/ formations à des petits groupes de famille (sur le PECS par ex)	2027/2028
	Renforcer la participation des usagers aux groupes de travail sur des procédures ou mise en place d'activités	2026

Renforcement/développement des partenariats	Développer les partenariats avec les écoles et structures de droit commun	de 2026 à 2030
	Développer les partenariats et actions avec les structures adultes	de 2026 à 2030
Modernisation des locaux, accessibilité, sécurité, développement d'espaces	Développer les espaces calme/retrait au sein de l'IME	2026
	Rénover les façades des trois bâtiments	de 2026 à 2028
	Procéder à la rénovation intérieure : peintures et revêtements de sols	de 2026 à 2030
	Aménager les cours de récréation et sous bois (parcours sensoriel ou de santé, jeux ou équipements)	de 2027 à 2030
	Réaliser les travaux d'accessibilité	de 2026 à 2028
Actions éco-responsables, développement durable	Mettre en place un compost ou système de valorisation des déchets	2027
	Poursuivre l'installation de bornes électriques	de 2027 à 2030
	Remplacer des véhicules par des véhicules électriques	de 2027 à 2030
	Mettre en place le plan d'actions découlant de la mesure de la qualité de l'air	de 2026 à 2030
	Poursuivre le développement des actions éducatives liées à la protection de l'environnement	2026
Professionalisation des équipes, formation, QVT	Développer les formations sur la communication et l'autisme	de 2026 à 2030
	Poursuivre les temps de cohésion	de 2026 à 2030
	Développer l'accompagnement des stagiaires	de 2026 à 2030

Fin...



AFAEDAM
Association Familiale pour l'Aide
aux Enfants et adultes Déficients de
l'Agglomération Messine

IME
LA ROSERAIE